

L'objectif du TFP AMGE

L'assistant(e) maternelle accueille au domicile des employeurs ou en maisons d'assistant(e)s maternelles (MAM) des enfants, scolarisés ou non. Vous participez à leur développement et à leur éveil au quotidien, depuis leur naissance jusqu'à leur majorité.

La formation du AMAP oriente sur les métiers de garde d'enfant et d'assistant(e) maternel(le). Une poursuite de parcours est possible sur les titres professionnels de la branche du sanitaire et social, la possibilité d'obtenir une passerelle est étudiée au cas par cas.

Chiffres clés :

58%

de réussite*

81%

de satisfaction*

72%

d'insertion
professionnelle*

83%

d'insertion
dans l'emploi**

*sur 33 stagiaires formés en 2025
dont 4% d'abandon.

23 répondant aux enquêtes.

**Moyenne de France Compétences

Durée de la formation

Formation mixte (présentiel et distanciel selon le positionnement pédagogique) d'une durée totale de 571 heures dont 466 heures en centre de formation et 105 heures en entreprise.

Durée hebdomadaire : 30 heures.

Nombre de places : 15.

La formation

Certificateur : CERTIFICATION & COMPETENCES

Date d'enregistrement : 29-05-2026

Programme :

- Mise en place d'un projet d'accueil et d'un accompagnement personnalisé de l'enfant
- Accompagnement aux actes de la vie quotidienne de l'enfant
- Entretien éco-responsable du domicile et du linge
- Gestion de son activité professionnelle dans le secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile
- Stages en entreprise
- Formation de Sauveteur Secouriste du Travail

Evaluations en cours de formation :

- Evaluation de l'acquisition des compétences :
 - Quiz
 - Entretien
 - Auto évaluation
 - Evaluation de la satisfaction à mi-parcours

A la fin de la formation :

- Evaluation finale :
 - Validation du TFP AMAP.
- Evaluation de la satisfaction

Remise du Titre à finalité Professionnelle

La formation du titre à finalité professionnelle offre la possibilité de s'inscrire et de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Débouchés et poursuite de parcours

La formation du AMAP oriente sur les métiers de garde d'enfant, d'assistant(e) parental(e) et d'assistant(e) maternel(le).

Une poursuite de parcours est possible sur les titres professionnels de la branche du sanitaire et social, la possibilité d'obtenir une passerelle est étudiée au cas par cas.

Modalités et moyens

- Intervenants et formateurs spécialisés et expérimentés dans leurs domaines d'intervention
- Formation situation travail
- Mise en situation professionnelle
- Projets concrets réalisés en collaboration avec les entreprises partenaires
- Ressources multimédias
- Plateforme Form-e®

Suivi des apprenants pendant et après la formation (tutorat, accompagnement individualisé, aide à l'insertion professionnelle)

Recrutement et pré-requis

La formation s'adresse aux :

- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail bénéficiant d'une expérience professionnelle significative et ayant un projet professionnel défini dans ce secteur,
- Bénéficiaires RSA
- Jeunes de - de 26 ans orientés par la Mission Locale
- Candidats reconnus handicapés par la MDPH intégrant un milieu ordinaire de formation soumis aux mêmes conditions d'accès que les autres publics (formation adaptée et adaptable aux personnes en situation de handicap)

Pré-requis :

- Niveau 3ème des collèges minimum (lecture, écriture, calcul).
- Avoir acquis les premières bases techniques du métier

L'intégration de la formation se fait en moyenne dans les 15 jours suivant le recrutement.

Coûts et financements

Demandeurs d'emploi : Formation est gratuite et rémunérée, financée par le Conseil Régional des Hauts de France et le Fonds Social Européen

Salariés : Nous contacter

Où et quand se former ?

L'AFCI propose des ouvertures de formation tout au long de l'année, consultez les dates sur notre site internet !

Monsieur Julien BIANCO, Directeur Régional julien.bianco@afci-formation.fr